Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le 12/09/2025
ID : 039-213903917-20250908-2025_34D-DE

2025_34D

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# DE LA COMMUNE DE NOZEROY

**Séance du 8 septembre 2025 à 19h30**

| **Nombre de conseillers** | |
|---|---|
| - En exercice : | 07 |
| - Présents : | 07 |
| - Votants : | 07 |
| - Absents : | 00 |
| - Exclus : | 00 |

**Date de convocation 02.09.2025**

**Publication sur le site internet de la commune et transmission en Préfecture le 12.09.2025**

**Objet**

Demande de location bureau Maison des Annonciades

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents** : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Emilie COULON, Sylvie BOURGEOIS, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

**Absent Excusé** : Daniel JEANNAUX (pouvoir transmis à Emilie COULON)

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Sylvie BOURGEOIS

Une demande de location de bureau a été faite auprès de la commune par Mme KLER Marie-Christine qui souhaite occuper les lieux à titre personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de louer le bureau n°4 à Mme KLER Marie-Christine.
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public de ce bureau, d'une surface de 11.25m², à 15€/mois, comprenant les charges de chauffage, d'électricité et d'eau (conformément à la délibération du 5 février 2024).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec la personne intéressée.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 08 septembre 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN

MAIRIE DE NOZEROY (JURA)

La Secrétaire de séance,
Sylvie BOURGEOIS